THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00175
CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT - Rapport d'activités 2024

VU les dispositions de l'article L 5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, telles qu'issues de l'article 88 de la loi NOTRe du 7 aout 2015,
VU la délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération n° CC000969 en date du 29 Septembre 2020 instituant pour le mandat 2020-2026 le Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération,
VU l'arrêté n° ARR-AG2020.028 du 2 décembre 2020 portant nomination des membres du Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération, et les arrêtés successifs prenant en considération les radiations et nominations de substitution.

CONSIDERANT l'obligation faite aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'instaurer un Conseil Local de Développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de leur périmètre.
CONSIDERANT l'obligation faite au Conseil Local de Développement de produire et présenter chaque année un rapport d'activités sur ses actions.
CONSIDERANT que le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par le Conseil Local de Développement, aussi bien dans les groupes de travail qu'à travers les réunions de l'assemblée plénière pour les saisines officielles des sujets portés par Thonon Agglomération au cours de l'année 2024.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du rapport d'activités 2024 du Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00176
DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU PRESIDENT - Modification

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10,
VU la délibération n° CC2025.00007 en date du 28 janvier 2025, relative à la délégation de pouvoirs à Monsieur le Président et au Bureau Communautaire de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT que par délibération en date du 28 janvier 2025, le Conseil Communautaire a octroyé plusieurs délégations de pouvoir à Monsieur le Président, en application de l'article L5211-10 du CGCT, lui permettant d'intervenir par délégation dans un certain nombre de domaines afin de faciliter la mise en œuvre des actes de gestion de l'agglomération.
CONSIDERANT la nécessité de compléter cette délégation, pour donner pouvoir à Monsieur le Président de conclure des transactions avec des tiers, dans la limite de 1 000 €, dans un souci de réactivité, et de simplification.
CONSIDERANT la nécessité de conférer à cette délégation un cadre spécifique et limité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE la délibération n° CC2025.00007 en date du 28 janvier 2025 comme suit :
Il est ajouté au sein des pouvoirs délégués à Monsieur le Président de Thonon Agglomération l'item suivant :
«Transaction :
Il est proposé, pour permettre de régler des transactions rapidement, d'autoriser Monsieur le Président à transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €, spécifiquement dans le cadre du règlement amiable des dépassements d'honoraires d'actes médicaux non pris en charge par l'assurance, consécutifs à des accidents de travail impliquant Thonon Agglomération ».

PRECISE que les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00177

COMMANDE PUBLIQUE / SERVICES ET USAGES NUMERIQUES - PROCEDURE AVEC NEGOCIATION N° PAN-2021-38 (SUN) - ACQUISITION ET MAINTENANCE DES LOGICIELS DE GESTION DU CYCLE DE L'EAU - Avenant n°3

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la Loi NOTRe du 7 août 2015.

CONSIDERANT que le calendrier de migration et de déploiement proposé par l'éditeur pour les modules « de gestion conformité AC et ANC » ne permet pas de suppléer la fin de support du logiciel actuel (POSEIS) au 31 décembre 2025.
CONSIDERANT en conséquence, et sans préjudice des autres aspect « conformité » du logiciel SO WAVE, qu'il y a nécessité de retirer la prestation de « Conformité AC et ANC » de la Décomposition Globale du Prix Forfaitaire.
CONSIDERANT la nouvelle Décomposition Globale du Prix forfaitaire modifiée comprenant le retrait de la mise en œuvre de la conformité liée à l'assainissement au sein de SO WAVE ainsi que la prestation de reprise des données de POSEIS.

- Ligne « Installation et paramétrage de la solution de base »

Retrait de la prestation d'intégration « Conformité » : la prestation est de 38 587,50 € HT au lieu de 42 875,00 € HT.

- Ligne « Gestion de projet associée »

Retrait de la prestation d'intégration « Conformité » : la prestation est de 33 439,50 € HT au lieu de 37 155 € HT.

- Ligne « Reprise de données conforme à la prestation décrite dans le CCTP

Retrait de la prestation d'intégration « Conformité » : la prestation est de 26 010 € HT au lieu de 34 680 €
Soit une moins-value globale de 16 673€ HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la présente modification du marché.
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 au marché relatif au lot n°1 - Acquisition et maintenance du logiciel de gestion des abonnés des services de l'eau et de l'assainissement et des matériels de relèves associés avec le titulaire e-GEE – 19, chemin de la Dhuy – 38240 MEYLAN – SIREN 449 357 847.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00178
CONVENTION DE MANDAT - Transport à la Demande (TAD)

VU le décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015 portant dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics en application des articles L. 1611-7 et L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales, et notamment les articles D1611-32-9,
VU le Décret n° 2022-1307 du 12 octobre 2022 relatif aux mandats confiés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et les autorités organisatrices de la mobilité en application des articles L. 1611-7, L. 1611-7-1 et L. 1611-7-2 du code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique,
VU la délibération n° 2183 du 25 avril 2023 attribuant le marché pour la gestion service public de transport collectif de personnes à la demande pour la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à la société ALPBUS FOURNIER,
VU la délibération du 27 juin 2023 fixant les tarifs du service,
VU l'avis du comptable public du Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains en date du 3 juillet 2025,
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 (modifié au 1er Janvier 2019) relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
VU l'instruction relative aux mandats passés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements destinés à l'exécution de certaines de leurs recettes et de leurs dépenses BOFIP-GCP-17-0005 du 22/02/2017.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, en accord avec le Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains, d'opérer par convention de mandat pour l'encaissement des recettes du transport à la demande avec la Société ALPBUS FOURNIER.
CONSIDERANT que la mise en œuvre de cette convention de mandat dans la durée est soumise à la régularisation des opérations de régie en cours.

Le Conseil Communautaire,
POUR : 44
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 (Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir de Thomas BARNET)

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mandat annexée à la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités
M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance
M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés
Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00179

REHABILITATION DE LA SALLE MAURICE ANDRIER A THONON-LES-BAINS – Convention tripartite de financement

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU la délibération du conseil communautaire n°CC2024-00310 du 24 septembre 2024 approuvant le Contrat de ville Engagements Quartiers 2030 »
VU la délibération n° CC2025.00094 du 29 avril 2025 désignant M. le Président afin de signer et exécuter la convention ainsi adoptée.

CONSIDERANT que la ville de Thonon-les-Bains et Thonon Agglomération ont désigné le même signataire,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Christophe SONGEON, 1er Vice-Président à signer et à exécuter la convention de subvention d'équipement destinée à la réhabilitation de la salle Maurice Andrier,

AUTORISE le versement d'une subvention de 150 000 € selon les modalités définies dans la convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités
M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance
M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés
Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00180

FINANCEMENT DU POSTE DE CONSEILLER NUMERIQUE - Signature convention de financement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

CONSIDERANT que Thonon agglomération porte une offre de médiation numérique au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire.
CONSIDERANT que l'Etat participe au co-financement de ces postes via une convention bipartite.
CONSIDERANT qu'il s'agit de la vague 2 de financement pour ce poste.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention ci-joint précisant les modalités de financement.
AUTORISE Monsieur le président à signer ladite convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMÉRATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités
M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance
M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés
Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00181

CONVENTIONS POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU POSTE EDUCATIF DEDIE A LA MISSION DE PREVENTION SPECIALISEE

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU l'avis du Bureau Communautaire du 24 septembre 2024 relatif à la création du poste et sa prise en charge à hauteur de 50 % par l'EPCI et les communes concernées.

CONSIDERANT que la Prévention Spécialisée est une forme spécifique d'action socio-éducative qui a vocation à prévenir les ruptures des jeunes avec leur environnement (familial, social, économique, scolaire).
CONSIDERANT les axes de travail du CISPD-R de Thonon Agglomération en faveur de la prévention jeunesse.
CONSIDERANT l'intervention du Département, en qualité de chef de file de la Protection de l'enfance, participant aux actions de prévention en faveur des enfants et des familles.
CONSIDERANT l'intervention de l'Etablissement de prévention spécialisée (EPDA de prévention spécialisée), autorisé par le département pour mettre en œuvre les actions.
CONSIDERANT la demande d'intervention des communes de Bons-en-Chablais, Douvaine et Sciez pour faire face aux problématiques sociales et éducatives en augmentation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	les conventions ci-jointes pour une durée de 3 années.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer les conventions ci-jointes.
PRECISE	que les crédits nécessaires pour 2025 sont inscrits au budget principal de la même année.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00182

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA MAIRIE DE SCIEZ ET THONON AGGLOMERATION - Travaux de reprise des réseaux humides route de Craponne à Sciez

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1414-3,
VU le Code de la commande publique (CCP), et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs à la constitution de groupement de commandes,
VU le CCP, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° relatifs aux marchés passées selon une procédure adaptée.

CONSIDERANT le projet de stabilisation de la voirie de la Route de Craponne et de l'Impasse de Chez Burnet sur la commune de Sciez.
CONSIDERANT la nécessité de renouveler l'ensemble des réseaux humides situés dans l'emprise du projet.
CONSIDERANT l'intérêt pour Thonon Agglomération de rejoindre ce groupement de commandes, facilitant la coordination et l'exécution des travaux et opérations relevant de la compétence Assainissement et Eau Potable de Thonon Agglomération.
CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes en annexe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le projet de convention constitutive du groupement de commandes, joint en annexe.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer et à exécuter ladite convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

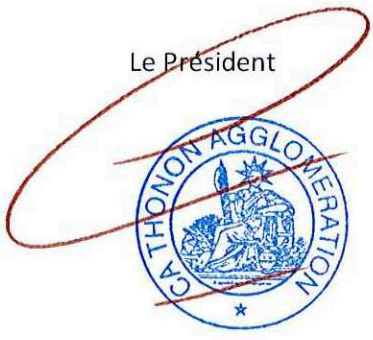

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00183

COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU / MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N° MAPA-2025-19(ASS) – Fourniture, livraison et service après-vente de matériel de télégestion - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
Vu les dispositions de l'article R. 2122-4 du Code de la commande publique,
VU les dispositions des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatives aux accords-cadres,
VU les marchés définis sous la forme d'un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et donnant lieu à l'émission de bons de commande.

CONSIDERANT la nécessité de commander du matériel de télégestion pour les équipements des systèmes d'assainissement et d'eau potable.
CONSIDERANT que le matériel déjà installé est de type LACROIX SOFREL.
CONSIDERANT que le changement de fournisseur du matériel type LACROIX SOFREL, déjà installé, obligerait Thonon Agglomération à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes, entrainant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées.
CONSIDERANT la procédure de marché public sous la forme d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable en application des dispositions de l'article R.2122-4 du code de la commande publique, en conséquence des éléments susvisés.
CONSIDERANT l'avis en date du 13/05/2025 envoyé à l'entreprise LACROIX SOFREL (35770 VERN SUR SEICHE) via le profil d'acheteur https://mp74.aws-achat.info.
CONSIDERANT l'absence d'allotissement.
CONSIDERANT la durée maximale du marché de 3 ans ferme.
CONSIDERANT la prise d'effet du marché à compter de sa date de notification.
CONSIDERANT le rapport d'analyse de l'offre présenté en commission d'appel d'offres.
CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 8 juillet 2025 portant attribution du marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE	Monsieur le Président à signer l'accord-cadre MSP-2025-19(ASS) attribué à l'entreprise LACROIX SOFREL (35770 VERN SUR SEICHE), pour un montant maximum de 480 000,00 €.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer et tous les documents- afférents au dossier dans le cadre de son exécution.
PRÉCISE	que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00184

DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PREALABLE A LA DUP, INSTAURATION DE PERIMETRES DE PROTECTION ET ENQUÊTE PARCELLAIRE - Nappe du bois d'Anthy

VU le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1321-1 et suivants relatifs à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine,
VU le Code de l'environnement, notamment les articles L. 214-1 et suivants relatifs aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA),
VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L. 110-1 et suivants,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 1986 autorisant la dérivation des eaux du point d'eau situé à Anthy,
VU l'étude hydrogéologique réalisée par Philippe ROUSSET en date d'avril 2025 définissant les périmètres de protection.

CONSIDÉRANT que ce captage situé sur la commune d'Anthy est indispensable pour assurer la distribution d'eau potable aux habitants de cette commune.
CONSIDÉRANT qu'il convient d'instaurer de nouveaux périmètres de protection autour de ce point d'eau conformément aux dispositions du Code de la santé publique.
CONSIDÉRANT que certaines parcelles nécessaires à l'établissement des périmètres de protection ne peuvent être acquises à l'amiable.
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique pour permettre l'acquisition des terrains nécessaires.
CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget eau potable 2026.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE — de poursuivre la procédure sur le point d'eau de BOIS D'ANTHY.

DEMANDE — que soient ouvertes l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection du point d'eau susvisé et l'enquête parcellaire conjointe.

PREND — l'engagement :

- d'acquérir et de protéger les terrains du périmètre immédiat,
- de faire suivre la qualité de l'eau en faisant procéder à des contrôles réguliers au niveau des ouvrages,
- de respecter le protocole agricole conclu entre Monsieur le Préfet, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental en 1990 et d'indemniser, si tel est le cas, les exploitants agricoles touchés par l'instauration de ces périmètres,
- d'indemniser les usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation,
- de créer les ressources nécessaires à la réalisation de l'opération ainsi qu'à l'entretien et à la surveillance des ouvrages et des périmètres.

DONNE — pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires et assurer la bonne suite de cette affaire, notamment saisir Madame la Préfète aux fins d'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, constituer le dossier d'enquête.

THONON
agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00185
ZAE PLANBOIS PARC - Mise à bail du lot 6 à la société DC Carrosserie

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 novembre 2019 relatif à la mise en place du bail à construction sur les fonciers économiques des ZAEi à rayonnement métropolitain de Thonon Agglomération pour une durée de 99 ans, dont la ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,
VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 08 décembre 2020,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2020 validant le versement d'un loyer canon calculé sur la base de 70 €/m² HT,
VU le permis d'aménager n° PA 074210 15 B0002 relatif à l'aménagement du secteur 1 de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, délivré le 15 janvier 2018 et modifié le 1er octobre 2019,
VU le plan de division et de bornage du 20 avril 2022, établi par le cabinet Canel, géomètre-expert,
VU l'avis de France Domaines en date du 24 juin 2025.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation de la ZAEi de Planbois Parc, située sur la commune de Perrignier, ayant vocation à accueillir des bâtiments d'activités à caractère artisanal, industriel ou tertiaire.
CONSIDERANT les conditions de commercialisation du foncier en zones d'activités économiques intercommunales approuvées par le Bureau Communautaire :

- Commercialisation du terrain sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter du jour de signature du bail,
- Versement d'un loyer canon calculé sur la base d'un prix à 70 €/m² HT, versé en une seule fois par le preneur à la signature du bail,
- Signature d'une promesse de bail avec deux conditions suspensives : obtention de prêt et du permis de construire purgé,
- Signature du bail à construction à la levée des conditions suspensives avec obligation de réaliser la construction dans un délai de 3 ans.

CONSIDERANT la demande de la société DC Carrosserie, représentée par ses co-gérants, Madame Sonia Carraud et Monsieur Arnaud Durand, de prendre à bail, aux conditions susvisées, un lot à bâtir d'une surface de 1 369 m², identifié sous le numéro n°6 sur le plan annexé à la présente.

Il est précisé que le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Le bail à construction confère au preneur un droit réel immobilier. En outre, il détient le droit de céder ses droits réels, de les apporter en société ainsi que de consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail. Ce droit réel peut être hypothéqué, de même que les constructions édifiées sur le terrain loué. Le bailleur, quant à lui, demeure propriétaire du sol et il devient propriétaire des constructions à la fin du bail.

La société DC Carrosserie, déjà installée dans la ZAE, souhaite prendre à bail le lot afin d'y développer son pôle mécanique et d'y édifier un bâtiment d'environ 500 m² de surface de plancher.

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation, via la mise en place d'un bail à construction aux conditions susvisées, sur le tènement suivant :

Références cadastrales	Superficie totale	Loyer canon en € HT	TVA sur prix total	Loyer canon En € TTC
B 3879	1 369 m²	95 830 €	19 166 €	114 996 €

THONON
agglomération

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de conclure un bail à construction pour une durée de 99 ans au profit de la société DC Carrosserie, représentée par ses co-gérants, Madame Sonia Carraud et Monsieur Arnaud Durand, ou toute personne physique ou morale de substitution, moyennant le versement d'un loyer canon de quatre-vingt-quinze mille huit cent trente euros (95 830 €) hors taxes, sur le lot à bâtir n°6, situé au sein de la ZAEi de Planbois Parc à Perrignier, d'une surface de 1 369 m².

PRECISE que :

- les frais de notaire seront à la charge du preneur,
- cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur prix total,
- le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte.

CHARGE l'étude de Maitre Jean-François GRILLAT, notaire à Bons-en-Chablais, d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le deuxième Vice-Président en charge de la stratégie de développement et d'innovation économique, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00186

COMMANDE PUBLIQUE / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2025-09(DEV) – Maîtrise d'œuvre : Aménagement pour l'extension dite « NIOLLETS 2 » et « NIOLLETS 3 » de la ZAEi des NIOLLETS à DOUVAINE (74140) et restauration morphologique du ruisseau le Chamburaz - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à l'appel d'offres ouvert.

CONSIDERANT la forte tension foncière que connaissent les ZAE intercommunales de Thonon Agglomération pour lesquelles des extensions sont prévues et visent à répondre à la demande des entreprises et à soutenir l'emploi, tout en intégrant les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et en poursuivant une politique de bail à construction.
CONSIDERANT le contexte de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) intercommunale des Niollets,

- créée en 1988 à Douvaine, s'étend sur 5,5 ha et accueille une trentaine d'entreprises artisanales, de services et quelques commerces.
- Depuis 2014, elle est gérée par Thonon Agglomération. Deux extensions sont prévues : 7 ha maîtrisés par Thonon Agglomération et 1,9 ha en cours d'acquisition par l'EPF 74.
- Le ruisseau le Chamburaz incisé sur ce secteur traverse la zone et nécessite des travaux de stabilisation.
- Située à un emplacement stratégique, la ZAE sera prochainement voisine d'un lycée, d'une gare routière et d'équipements sportifs.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 14/04/2025 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.
CONSIDERANT la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.
CONSIDERANT le marché de maitrise d'œuvre (Moe).
CONSIDERANT les missions de maitrise d'œuvre confiées : études d'avant-projet (AVP), études de projet (PRO), assistance pour la passation du ou des contrats de travaux (ACT), études d'exécution et de synthèse (ACT), visa des documents et études d'exécution fournis par les entreprises (VISA), direction de l'exécution des contrats de travaux (DET), assistance aux opérations de réception (AOR) et ordonnancement, pilotage, coordination des travaux (OPC).
CONSIDERANT la répartition du marché de maitrise d'œuvre en 3 tranches, comprenant 1 tranche ferme pour l'aménagement des 2 extensions de la ZAEi des Niollets 1 et 2 à Douvaine, et de 2 tranches optionnelles pour l'établissement du Dossier Loi sur l'Eau dont la nature déclarative ou d'autorisation sera définie à l'issue de l'AVP.
CONSIDERANT la durée globale prévisionnelle de la mission de 4 ans à compter de la notification du marché.
CONSIDERANT le démarrage de la fixée par ordre de service.
CONSIDERANT la seule offre réceptionnée.
CONSIDERANT le rapport d'analyse de l'offre établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.
CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 08/07/2025 portant attribution du marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché AOO-2025-09(DEV) attribué au groupement d'entreprises représenté par l'entreprise mandataire Cabinet UGUET, sise 57 route des Martinets, ZAE de Findrol, 74250 FILLINGES. Siret 451 918 940 000 11, pour un

THONON
agglomération

montant forfaitaire provisoire de rémunération de 267 722,71€ HT (TVA 20 %), soit 321 267,25 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution.

PRÉCISE que la rémunération du maitre d'œuvre est basée sur un prix forfaitaire provisoire calculée selon un pourcentage qui s'applique au montant hors taxe du coût prévisionnel des travaux.

PRÉCISE qu'une modification du marché sous la forme d'un avenant viendra fixer le forfait définitif de rémunération du maitre d'œuvre à l'issue de l'acceptation par le maître d'ouvrage du projet définitif.

PRÉCISE que la rémunération provisoire du maitre d'œuvre susvisée est basée sur la tranche ferme du marché.

PRÉCISE que la rémunération relative aux 2 tranches optionnelles du marché est basée sur un cout global forfaitaire relative à chaque tranche. La rémunération interviendra en cas d'affermissement de l'une ou l'autre des tranches à l'issue de la remise de l'avant-projet provisoire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00187
DOMAINE DE CHIGNENS - Vente de bois

VU les articles L2121-29 et L5211-1 du CGCT selon lesquels le conseil d'agglomération règle par ses délibérations les affaires de la communauté d'agglomération.

CONSIDERANT les abattages et élagages de sécurisation réalisés cet hiver sur le domaine de Chignens.
CONSIDERANT la nécessité d'évacuer les bois abattus et la proposition de lancer un appel à candidature sur la commune d'Allinges pour l'achat de ce bois bord de route au tarif de 35 €/m3.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le mode de vente (appel à candidature) du bois abattu sur le domaine de Chignens.
RETIENT	la commune d'Allinges pour réaliser l'appel à candidature et un prix de vente de 35 €/m3.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00188
MISE A JOUR DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2224-13 à L 4- 16 et L 2333-76,
VU le Code de l'Environnement et notamment son article L 541-3,
VU la recommandation R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie,
VU le Règlement Sanitaire Départemental de la Haute-Savoie,
VU l'article 4.1.7 des statuts de Thonon Agglomération qui dispose que la collectivité est compétente en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

CONSIDERANT l'intérêt de mettre à jour le règlement de collecte.
CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire du 24 juin 2025.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés annexé.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00189
APPEL A PROJETS ET GRANDS EVENEMENTS CULTURE ET SPORT 2026

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU l'avis du bureau communautaire du 17 juin 2025.

CONSIDERANT la compétence statutaire supplémentaire de « soutien aux actions culturelles et évènementielles ayant pour objet la promotion du territoire communautaire ».
CONSIDERANT la volonté d'accompagner les associations du territoire dans l'organisation de projets ou évènements d'ampleur contribuant à la promotion du territoire communautaire.
CONSIDERANT la nécessité d'un cadre pour préciser les conditions d'attribution de subventions.
CONSIDERANT le règlement d'octroi de subvention et les conditions de l'appel à projet 2026.
CONSIDERANT les modalités d'octroi des aides aux grands événements d'envergure nationale ou internationale.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le principe d'un soutien à la réalisation d'évènement contribuant à la promotion du territoire communautaire pour l'année 2026.
APPROUVE	le règlement d'attribution de subvention joint en annexe pour la période du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026 à hauteur totale de 25 000 €.
PRECISE	que les projets de demande de subvention devront être adressés par voie numérique entre le 1er octobre dès 8h00 et le 31 octobre 2025 à 16h00 pour un évènement se déroulant pendant l'année 2026.
APPROUVE	l'enveloppe des grands évènements pour les manifestations au rayonnement national ou international à hauteur totale de 25 000 €.
PRECISE	que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 08/07/2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée après la délibération n° 2025.00187)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET

Liste des pouvoirs :
BALLAISON : M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD donne pouvoir à M. Bruno DUCRET

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2025.00190
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les crédits de personnels inscrits au budget en cours,
VU le tableau des emplois et des effectifs,
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 juin 2025.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité au regard des modifications proposées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE la modification du tableau des emplois et des effectifs telle que décrite ci-dessous :

Modification d'intitulé de poste :

Service	Poste permanent / non permanent	Numéro	Intitulé actuel	Nouvel intitulé	Catégorie	Grades du poste	Temps travail
Direction Générale des Services Service Ressources Humaines Sous-service carrière-paie	Permanent	DGRHCP01	Responsable carrière-paie	Directeur(trice) des Ressources Humaines Adjoint(e) – chef(fe) de service carrière-paie	A et B	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe Attaché Attaché principal	TC

Modification d'intitulés de postes et harmonisation de grades à postes équivalents :

Service	Poste permanent / non permanent	Numéro	Intitulé actuel	Nouvel intitulé	Catégorie actuelle	Nouvelles catégories	Grades actuels	Nouveaux grades	Temps travail
Direction des Services Techniques Eau et assainissement Eau potable et ressource en eau Production eau potable	Permanent	DSTEA13 DSTEPPE01 DSTEPPE02	Agent d'exploitation spécialisé production eau potable	Technicien(ne) de production d'eau potable	C	B et C	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maitrise Agent de maitrise principal	Adjoint technique Adjoint technique Principal 2ème classe Adjoint Technique Principal 1ère classe Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal Technicien Technicien Principal 2eme classe Technicien Principal 1er classe	TC

THONON
agglomération

Modification d'intitulé de poste, de grades et de rattachement de service :

Service actuel	Nouveau service	Poste permanent / non permanent	Numéro	Intitulé actuel	Nouvel intitulé	Catégories actuelles	Nouvelle catégorie	Grades actuels	Nouveaux grades	Temps travail
Direction Développement Territorial Habitat -Transition Ecologique Transition Ecologique	Direction Générale des Services	Permanent	DTHPTE06	Chargé(e) de la transition écologique	Conseiller(ère) stratégique aux transitions	A et B	A	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe Ingénieur Ingénieur Principal	Attaché Attaché principal Attaché hors classe Ingénieur Ingénieur principal Ingénieur hors classe	TC

Harmonisation de grades à postes équivalents :

Service	Poste permanent / non permanent	Numéro	Intitulé actuel	Nouvelles catégories	Nouveaux grades	Temps travail
Direction des Ressources Internes Services et usages numériques Infrastructure télécoms et support bureautique Infrastructure télécoms	Permanent	DGSITPI05 DGSITPI01	Technicien(ne) de maintenance infrastructure réseaux	B et C	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maitrise Agent de maitrise principal Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	TC

Modification d'intitulé de postes et de grades :

Service	Poste permanent / non permanent	Numéro	Intitulé actuel	Nouvel intitulé	Catégorie actuelle	Nouvelle catégorie	Grades actuels	Nouveaux grades	Temps travail
Direction des Ressources Internes Secrétariat général Accueil courrier	Permanent	DGAAC02	Chargé(e) d'accueil	Responsable de la relation usagers	C	B	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe	TC

THONON
agglomération

Créations de postes :

Service	Poste permanent / non permanent	Numéro	Intitulé du poste	Catégorie	Grades du poste	Temps travail
Direction Générale des Services	Permanent	DGS04	Responsable de l'action sociale	A	Attaché Attaché principal	TC
Direction des Services Techniques Prévention et gestion des déchets Déchetteries	Permanent	DSTDDEC14	Agent de déchetterie multisites	C	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maitrise	TC

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de l'exercice.
CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 29 JUIL. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 29 JUIL. 2025